



Demande d'autorisation, présentée par la société Euro Information, en vue de l'extension de son centre informatique situé sur la commune de Verlinghem.

Réponses apportées par le pétitionnaire aux observations et courriers adressés au Commissaire Enquêteur

Enquête publique N° E 17000130 /59

R1 : Observations de Monsieur Daniel Bernard

- 1) La conformité de l'installation aux réglementations acoustiques est prise en compte dans la conception, un bureau d'étude spécialisé étant missionné pour suivre ces aspects, à tous les stades du projet. (conception, réalisation, mesures de contrôle réglementaire à la mise en route de l'installation). Des mesures préalables ont été effectuées au voisinage des habitations riveraines.
- 2) Il est bien prévu de planter le talus d'un mélange de hautes tiges et taillis, afin de constituer un écran efficace aux vues de l'extérieur, y compris pour des points de vue extérieurs surélevés du sol (d'un premier ou deuxième étage, par exemple, mais aussi lointain). Cet aspect rejoint aussi bien les attentes des riverains que celles du pétitionnaire, qui cherche la discrétion. Pour conserver à ces buttes paysagées leur caractère naturel, on envisage plusieurs espèces, dont persistantes et marcescentes. La variété ainsi introduite permettra également le retour d'une biodiversité, aviaire notamment, qui complètera la perception de l'ensemble.
- 3) Un contact sera pris avec Monsieur Bernard, pour étudier la nécessité d'aménager ce rejet. La réalisation d'une conduite et des petits ouvrages associés pouvant préserver l'entretien de ce rejet, si elle est nécessaire, pourra être discutée.

R2 Observations de Monsieur Carpentier

- 1) Même réponse apportée que ci-dessus.
- 2) Même réponse apportée que ci-dessus
- 3) Comme relevé par le Commissaire enquêteur, Le dossier de permis de Construire et le dossier de demande d'autorisation sont en discordance, ce qui trahit la difficulté à trouver le « bon » emplacement. Ce bâtiment (Poste de Livraison Enedis, et non transformateur), a, depuis, été déplacé. Des raisons techniques et d'insertion au site, ont conduit à le positionner près du portail d'accès au futur bâtiment, à plus de 90 mètres de la limite de propriété et de ses emplacements initiaux. (Voir schéma annexé). Ce déplacement nécessitait l'aval d'Enedis, qui n'avait pu être obtenu au moment de la soumission des dossiers.

R3 à R7 n'appellent pas de réponses

R8 : Observation du Commissaire Enquêteur

Le dossier aurait effectivement mérité plus de précisions sur le respect des exigences découlant de la loi 2005-102 du 11/02/2005.

Pour le bâtiment à construire, le bureau de Contrôle s'est vu confier une mission spécifique de vérification des dispositions constructives du projet pour que cette loi puisse être respectée partout, y compris lors de l'utilisation d'accès particuliers.

Pour les parties existantes du site, le fonctionnement des instances paritaires (CHSCT notamment) permet de faire vivre cette problématique et de l'adapter au quotidien.

Dans l'hypothèse d'une mise à jour du dossier, la notice Hygiène et sécurité sera reprise et intégrera ce point.

C1 : Courrier et visite de la délégation d'agriculteurs

Le souci d'épargner la ressource foncière, anime également les décideurs de ce projet du pétitionnaire. Il se lit à travers le positionnement du bâtiment projeté : non pas en plein milieu de la parcelle, mais nettement décentré vers la frange Nord.

En effet, à la suite de réflexions prospectives, des hypothèses diverses d'occupation future de la parcelle ont été mises en place. Elles ne reposent pas à ce jour sur des projets précis, mais il fallait anticiper de futurs usages pour les préserver lors des développements détaillés du projet. Cela permet d'économiser l'espace sur ce site, ce qui évitera d'aller le gaspiller ailleurs.

Ces différentes hypothèses ont toutes milité pour un resserrement du projet vers la frange Nord du site, finalement retenu.

Les hypothèses étudiées ne prévoient pas d'augmentation du nombre de place de parking, même dans le cas d'une augmentation des effectifs, mais si ces augmentations s'avéraient nécessaires, sans pour autant dégrader la capacité construite de la parcelle, la superposition des places pourrait être une des solutions possible. Une autre, moins dépendante d'Euro Information, serait l'évolution des pratiques et offres de mobilité autour du site, qui permettraient au mode de transport « voiture » de se reporter vers d'autres moyens.

Annexe : Positionnement du poste de Livraison Enedis

